

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2008

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 4 décembre 2008 à 20 H 30 sur convocation en date du 28 novembre 2008 signée Jean Louis BAUDRON en salle des commissions à la mairie de Janville.

ALLAINES-MERVILLIERS: Mme DECORTE Marie-Madeleine, M.GOUACHE Jean-Michel

BARMAINVILLE: MM.LEFEVRE Frédéric, SALE Sébastien (suppléant),

BAUDREVILLE: M.DECOURTY Damiens, Mme PINEAU Catherine (suppléante),

GOMMERVILLE: MM.DORET Xavier, ROBERT Michel (suppléant),

GOULLONS: M.NEROT Lionel (suppléant),

INTREVILLE: MM.BRETON Bernard, BILLARD Dominique (suppléant),

JANVILLE: MM.BAUDRON Jean-Louis, HUCHET Daniel, ROIRON Patrick (suppléant),

LEVESVILLE LA CHENARD: Mme URSIN Michèle, MM. DOUSSET François, PERICHON Jean-Philippe (suppléant)

MEROUVILLE: MM.COUTURIER Gérard, GORON Yves, Mme MICHAU Marie-Claire (suppléante),

OINVILLE SAINT LIPHARD: M. DUPUIS Alain, Mme BONNEAU Sylvie (suppléante),

POINVILLE: M.CARREAU Gilles,

ROUVRAY SAINT DENIS: MM.GERMAIN Jean-Jacques, CANARD Pascal, Melle SEVESTRE Laurence (suppléante),

SANTILLY: M.SCURI Marcel, Mme VILLEAU Marie-Alice, M.BIZOUARNE Jules, Mme REGIEN Laurence,

TRANCRAINVILLE: MM.BARRAULT Denis, JOUSSE Pascal, EYMARD David (suppléants),

Secrétaire de séance Mme PINEAU Catherine,

Absents excusés :

BAUDREVILLE : MM.BELVAL André, BOULLINIER PATRICK (suppléant),

INTREVILLE : M.BISTER Laurent (suppléant),

LE PUISET: M.CHEVALLIER Martial

OINVILLE SAINT LIPHARD : M.ASSELINEAU René, Mme HANRYON Catherine

TRANCRAINVILLE: M.GUERTON Jean-Pierre,

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 H 40. Madame PINEAU est nommée secrétaire de séance.

Les membres présents sont invités à voter l'approbation du compte-rendu de la séance du 23 octobre 2008 adressé aux conseillers communautaires le 28 novembre 2008.

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 23 octobre 2008.

Le Président informe le conseil que la délibération en date du 23 octobre 2008 sur le groupement de commandes pour la couverture internet à haut débit a du être modifiée suite à une remarque de la préfecture

Il était inscrit que les représentants de la communauté de communes étaient

- deux titulaires : MM.BAUDRON et DOUSSET
- deux suppléants : MM.SCURI ET ASSELINEAU

Le code des marchés publics encadre la représentation dans les groupements de commandes soit un seul titulaire et un seul suppléant et de préférence membre de la CAO

Dans la délibération modifiée, est devenu titulaire : M.BAUDRON et suppléant : M.DOUSSET

Les deux anciens suppléants seront conviés à titre consultatif.

Le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- demande de subvention au titre du FEADER pour la réhabilitation des locaux de l'ADMR

Le Conseil accepte à l'unanimité ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

1/ Société RAIGI : Le Président expose le projet de recherche et développement de la société RAIGI et rappelle le contexte.

La société RAIGI a deux activités :

- formulation : elle conçoit et fabrique des plastiques thermodurcissables (résine époxy et polyuréthane).
- Moulage du polyuréthane :
 - Moulages de pièces techniques (sièges de véhicules, coussinage pour fauteuil, insonorisation...)
 - Moulage du Cube pour Butagaz.

Ils ont délocalisé le moulage des pièces polyuréthane en Tunisie et ont compensé par une action de réparation des cubes.

Aujourd'hui, 81 salariés et un chiffre d'affaires de 9.4 M d'€.

Leur projet : développer un process de rotomoulage en polyuréthane. Ils ont déjà développés des applications commerciales qu'ils ont protégées.

Objectif : développer une activité à forte valeur ajoutée sur le site de Rouvray.

Ce projet PORTER se développe en collaboration avec ENSAM, le CEA, l'ANR.

Le coût de ce programme de recherche est de 1 332 999.34 €

Le financement :

* OSEO innovation : 400 000 €,

* FEDER- Région : 200 000 €

* Département : 55 000 €

* communauté de communes (les 3 ans) : **20 000 €.**

* Raigi : 657 999.34 €

L'aide de la communauté de communes conditionne les autres aides publiques.

En 2011 : le chiffre d'affaires prévu est de 12.1 M d'€ et 18 M d'€ en 2020

Les effectifs : 75 en 2011 et 125 en 2020.

Quelques éléments chiffrés :

Rouvray Saint Denis

<u>2005</u> : taux de tp	3.44 %		
Produit Butagaz :	55 432 €	bases de tp	1 611 397
Produit Raigi :	18 716 €	bases de tp	544 065
<u>2007</u> : taux de tp	4 %		
Produit Butagaz :	65 074 €	bases de tp	1 626 845
Produit Raigi :	25 620 €	bases de tp	640 500

Monsieur Baudron explique que la société Butagaz fait l'objet un écrêtement qui alimente le fonds de péréquation départemental, ensuite reversé en partie à la communauté de communes.

Fonds départemental de péréquation pour Butagaz perçu par la communauté de communes

2005 : 4 763.10 €

2006 : 6 550.20 €

2007 : 7 289.70 €

Monsieur Gouache demande si la communauté de communes peut assumer financièrement les demandes de toutes les entreprises avec des subventions à 20 000 €.

Le Président propose dans un des prochains points de l'ordre du jour de ce conseil une modification statutaire qui encadre le soutien financier aux entreprises et qui le limite aux projets de recherche et développement à caractère innovant. Le Président tient à rappeler que ces aides financières n'ont rien d'obligatoires. Le conseil aura à décider sur les projets qui seront proposés.

Monsieur Carreau s'interroge par rapport au «pouvoir» de la communauté de communes de déclencher des aides à hauteur de 275 000 €.

Monsieur Roiron explique que c'est un projet de recherche et développement et que si il n'y a pas de soutien de ce type de projet, les applications ne seront pas développées sur le site de Rouvray Saint Denis.

Monsieur Doret rappelle que c'est une entreprise qui a de nombreux salariés.

Le Président rappelle que l'entreprise a en effet délocalisé une partie de son activité (fabrication du cube) en Tunisie, tout en maintenant l'emploi local. Il comprend les remarques des élus mais aujourd'hui, de nombreuses aides financières sont accordées selon un cahier des charges. Par le passé, c'étaient les communes qui étaient sollicitées pour le versement d'aides économiques aux entreprises locales.

Monsieur Doret estime que la sucrerie de Toury a bénéficié d'aides indirectes pour sa route par le Conseil Général.

ACCORD DE PRINCIPE DU CONSEIL : *Le Conseil donne son accord de principe avec deux abstentions (MM.Gouache et Carreau).*

Pour information : dans le cadre du fonds départemental de péréquation de l'Essonne, la communauté de communes a perçu en 2008 un peu plus de 13 000 € (établissement FAURECIA).

2/ Commission d'accessibilité intercommunale-

Lors du conseil du 23 octobre 2008, le conseil communautaire a délibéré pour la création de la commission d'accessibilité intercommunale (loi de 11 février 2005). Monsieur Carreau demande le rôle de cette commission.

Le Président rappelle que la commission a pour missions

- établir un bilan de l'accessibilité de l'existant (cadre bâti, voirie, espaces publics et transports)
- élaborer des propositions d'amélioration
- organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Cette commission doit établir un rapport annuel transmis au préfet. Le rôle de cette commission s'arrête là.

La communauté de communes peut aller au delà en prenant une compétence : l'élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce travail requiert une intervention extérieure avec un cabinet d'études et la DDE (service SERAC) s'est proposée pour effectuer ce travail sur le secteur soit environ 14 mois de travail. Cette mission gratuite est évaluée à 60 000 €.

Cette mission nécessite une modification statutaire qui est proposée dans ce conseil.

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil décide à l'unanimité de demander le concours de la DDE pour la mission d'élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et pour l'ensemble de ses communes membres.*

3/ Cœur de Village- choix du cabinet d'études pour l'audit d'aménagement et plan de financement

Suite à la consultation lancée le 17 octobre 2008, une seule offre a été déposée dans les délais (14 novembre 2008) : l'agence Roumet Guitel en co-traitance avec le cabinet Bridet Architectures.

La mission se décompose en 4 phases

PHASE 1 Etat des lieux - Analyse de l'existant

PHASE 2 A Proposition en matière de développement de l'habitat

PHASE 2 B Proposition d'Aménagement paysager d'espaces publics

PHASE 3 Schéma directeur d'aménagement

L'offre de l'agence Roumet-Guitel/ Bridet Architectures s'élève à 46 250.00 € HT soit 55 315.00 € TTC pour une durée totale de 32 semaines.

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le cabinet d'études Roumet Guitel en co-traitance avec le cabinet Bridet Architectures pour effectuer l'audit d'aménagement pour un montant de 46 250.00 € HT soit 55 315.00 € TTC et autorise le Président à signer les pièces nécessaires.*

Plan de financement – Cœur de Village

Coût de l'étude:	46 250,00 €
T.V.A. à 19,60%:	<u>9 065,00 €</u>
Montant TTC de l'étude:	55 315,00 €
Subvention Région (90%)	41 625,00 €
Autofinancement	4 625,00 €
Autofinancement TVA	<u>9 065,00 €</u>
Montant total	55 315,00 €

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil, à l'unanimité,*

- *approuve le plan de financement ci-dessous*
- *autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région au titre de la politique « Cœur de Village » selon le plan de financement proposé ci-dessus.*
- *autorise le Président à signer les pièces nécessaires.*

4/ Contrat d'assurances- choix du prestataire

Suite à la consultation lancée le 27 octobre 2008, deux offres (Groupama et SMACL) ont été reçues dans les délais (24 novembre 2008).

Après analyse (voir tableau joint),

Proposition : retenir l'offre de la société Groupama

- lot N°1- Dommage aux biens : assurances aux biens pour un montant de 1470 € annuel
- lot N°2-Responsabilité civile pour un montant de 800 € annuel
- lot n°3-Personnel intercommunal
 - o un taux de 4.10 % pour les agents CNRACL
 - o un taux de 0.86 % pour les agents IRCANTEC

Monsieur Bizouarne demande quel était le prestataire d'assurances de l'ancien contrat. Le cabinet était Groupama.

DECISION DU CONSEIL : Le Conseil à l'unanimité

❖ *décide de retenir le cabinet d'assurances Groupama pour le contrat d'assurances (1 er janvier 2009-31 décembre 2011).*

- *pour le lot n°1 : Dommage aux biens : 1470 € annuel*
 - *pour le lot n°2 : Responsabilité civile et protection juridique pour un montant de 800 € annuel*
 - *pour le lot n°3 : Personnel intercommunal*
 - o *un taux de 4.10 % pour les agents CNRACL*
 - o *un taux de 0.86 % pour les agents IRCANTEC*
- ❖ *autorise le Président à signer les pièces nécessaires*

5/ Réhabilitation des locaux de l'ADMR :

- choix des entreprises : suite à un appel d'offres lancé le 22 octobre dernier et après l'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes selon les lots :

Rappel de l'estimation prévisionnelle de travaux : 143 000 € HT

- **en rouge, le nombre d'offres reçues**

	ENTREPRISES RETENUES	
	Montant en € HT	Entreprise
Lot 1 Assainissement- 4 offres	5 689,10	Saunier
Lot 2 Démolitions- 2 offres	5 690,00	Denizet
Lot 3 Gros œuvre Maçonnerie- 2 offres	5 891,00	Denizet
Lot 4 Plaques de plâtre- 2 offres	10 425,00	Teixeira
Lot 5 Menuiseries Bois intérieures- 1 offre	4 694,22	Teixeira
Lot 6 Menuiseries PVC- 4 offres	7 477,15	Autissier
Lot 7 Menuiseries Aluminium- 3 offres	11 510,57	Bouland
Lot 8 Climatisation- 4 offres	5 370,16	Girouard
Lot 9 Plomberie / Sanitaires- 3 offres	5 025,13	Sanitherm
Lot 10 Plafonds industriels / Faux Plafonds- 1 offre	1 810,00	Teixeira
Lot 11 Revêtement de Sols - linéum & industriel (Garage)- 1 offre	6 027,00	Barbosa
Lot 12 Carrelage- 6 offres	3 537,40	Vinet Batipose
Lot 13 Peinture murs, place garage, Ravalement- 2 offres	20 225,00	Barbosa
Lot 14 Electricité- 3 offres	12 332,87	Girouard
Lot15 Couverture- 2 offres	1 841,70	Baranton
TOTAL	107 546,30	

Monsieur Bizouarne demande quel était le maître d'œuvre sur cette opération ? Le maître d'œuvre : Athéna Concept d'Angerville.

Monsieur Carreau sort de la salle tant que le conseil procède au vote.

Monsieur Bizouarne demande quelle est la surface du bâtiment ? 250 m² environ.

Le Président explique que les offres sont consultables à la communauté de communes et le tableau d'analyse.

Proposition : * retenir les offres des entreprises telles que présentées

*autoriser le Président à signer les pièces nécessaires

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil à l'unanimité,*

❖ *décide de retenir les entreprises tels que présentées dans le tableau et avec les montants indiqués.*

❖ *autorise le Président à signer les pièces nécessaires*

- coordination sps : choix du prestataire

Suite à une consultation lancée le 3 novembre 2008, 4 offres ont été reçues dans les délais (21 novembre).

Proposition : retenir le bureau d'études VERITAS pour un montant de 1100 € HT soit 1315.60 € TTC

DECISION DU CONSEIL: *Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du bureau d'études VERITAS pour la prestation de coordinateur sps pour un montant de 1 100 € HT soit 1 315.60 € TTC.*

- encaissement des chèques des entreprises pour la reproduction du DCE (15 € l'unité).

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Président à encaisser les chèques de 15 € remis par les entreprises pour retirer le DCE dans le cadre du marché public pour les travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne école de Oinville Saint Liphard.*

- plan de financement et demande de subvention au titre du CDDI et du FEADER.

DEPENSES			RESSOURCES		
Désignation	Montant HT	Montant TTC (TVA à 19,6%)	Désignation	Montant	%
Acquisitions immobilières	Néant	Néant	AIDES PUBLIQUES		
Travaux			Union européenne- FEADER	17 277,04 €	14,98%
Lot n°1-assainissement	5 689,10 €	6 804,16 €	Etat		
Lot n°2-démolition	5 690,00 €	6 805,24 €	C.P.E.R.	50 000,00 €	43,35%
Lot n°3- gros œuvre-maçonnerie	5 891,00 €	7 045,64 €			
Lot n°4- plaque de plâtre	10 425,00 €	12 468,30 €	Collectivité locales et leurs groupements :		
Lot n°5- menuiseries bois intérieures	4 694,22 €	5 614,29 €	Région		
Lot n°6- menuiseries PVC	7 477,15 €	8 942,67 €	Département CDDI	25 000,00 €	21,67%
Lot n°7- menuiserie aluminium	11 510,57 €	13 766,64 €	Commune		
Lot n°8- climatisation	5 370,16 €	6 422,71 €	Groupement de commune		
Lot n°9- plomberie/sanitaires	5 025,13 €	6 010,06 €	Etablissement publics		
Lot n°10- plafonds de travail	1 810,00 €	2 164,76 €	Autres		
Lot n°11- revêtements de sols	6 027,00 €	7 208,29 €	SOUS TOTAL		
Lot n°12- carrelage	3 537,40 €	4 230,73 €	Aides Publiques	92 277,04 €	80,00%
Lot n°13- peintures murs, ravalement	20 225,00 €	24 189,10 €	AUTO FINANCEMENT		
Lot n°14- électricité	12 332,87 €	14 750,11 €	Fonds propres		
Lot n°15- couverture	1 841,70 €	2 202,67 €	emprunts	23 069,26 €	20,00%
Total Travaux	107 546,30 €	128 625,37 €	crédit bail		
Matériel	Néant	Néant	autres		
Prestations intellectuelles	7 800,00 €	9 328,80 €	SOUS TOTAL		
Autres:			Autofinancement		
A DEDUIRE S'IL Y A LIEU			TOTAL	115 346,30 €	100,00%
Recettes nettes générées par l'investissement					
TOTAL	115 346,30	137 954,17 €			

* autoriser le Président à déposer des demandes de subvention au titre du

- FEADER à hauteur de 14.98 % soit 17 277.04 €
- CDDI à hauteur de 21.67 % soit 25 000.00 €

DECISION DU CONSEIL : *Le conseil à l'unanimité,*

- *approuve le coût de l'opération soit 115 346.30 € HT.*

- *approuve le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous.*
- *autorise le Président à déposer un dossier de subvention au titre du CDDI et sollicite une subvention de 25 000 €.*
- *autorise le Président à déposer un dossier de subvention au titre du FEADER et sollicite une subvention de 17 277.04 €.*

6/ Statuts : cette modification statutaire a pour objet

- *dans les compétences obligatoires- développement économique*
 - de définir les conditions du soutien financier aux projets de recherche et développement des entreprises
- *dans les compétences optionnelles- politique du logement et du cadre de vie*
 - de préciser l'action sur le portage de repas :
- *dans les compétences facultatives*
 - dans la cadre de la commission d'accessibilité-intercommunale élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie

PROPOSITION DE TEXTE

I Compétences obligatoires

1/ Développement économique

♦ *Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire*

Sont d'intérêt communautaire les zones d'activités DU PUISET et les nouvelles zones d'activités de ROUVRAY-SAINT-DENIS et du Boël (1 NAX) à JANVILLE.

D'autres zones d'activités pourront être, ultérieurement, déclarées d'intérêt communautaire.

** Actions de développement économique d'intérêt communautaire*

Les actions de développement économique tendent notamment au maintien ou au développement des activités économiques de la communauté de communes ou à la promotion et à la valorisation des atouts économiques de la Communauté de Communes de la Beauce de Janville.

Est déclaré d'intérêt communautaire la gestion du relais emploi à Janville et le soutien financier aux projets de recherche et de développement à caractère innovant des entreprises, conditionné au soutien des fonds régionaux et/ou départementaux.

2/ Aménagement de l'espace communautaire

A) *Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*

B) *Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : les zones à créer relevant des procédures opérationnelles d'aménagement sont reconnues d'intérêt communautaire ; lorsqu'elles sont nécessaires à la réalisation d'une des compétences de la communauté, répondent aux critères définis dans la présente délibération pour le pôle de compétence concerné et ont un impact sur le territoire de plusieurs communes.*

C) *Constitution de réserves foncières à des fins d'aménagement communautaire*

II Compétences optionnelles

1) Protection et mise en valeur de l'environnement

*** Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés**

La Communauté de Communes se substitue à ses Communes membres au sein des Syndicats compétents : SICTOM de la Région d'Auneau et SMIRTOM d'Artenay (pour la commune de Santilly)

*** Assainissement :** *la création, la gestion et le fonctionnement du service public d'assainissement non collectif. :*

** le contrôle et l'entretien de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif :*

** la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non-conforme à la réglementation.*

2) Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Critères pour déterminer le caractère d'intérêt communautaire :

- La réalisation et la gestion d'équipements qui,
 - o par l'origine géographique des usagers,
 - o et/ou l'absence d'équipement similaire sur le territoire communautaire,
 - o et/ou la reconnaissance qualitative de l'équipement ou des activités qui y sont pratiquées, méritent d'être prise en charge par la communauté de communes.

A) Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs présentant un caractère exceptionnel au regard de leur dimension ou de leur destination au-delà du cadre communal, ainsi que les équipements culturels répondant aux critères ci-dessus » : Sont déclarés d'intérêt communautaire

- la piscine de Janville
- la future salle multi-activités de Gommerville
- le gymnase intercommunal Michel Denise
- le futur plateau sportif de Rouvray Saint Denis

B) Construction, entretien, gestion des structures de l'enseignement du 1^{er} degré et du transport scolaire de l'enseignement du 1^{er} degré et 2^{ème} degré.

La Communauté de Communes se substitue à ses Communes membres au sein du Syndicat du Secteur Scolaire de JANVILLE-TOURY.

3) Politique du Logement et du Cadre de vie :

- Organisation de transport pour se rendre à des activités communautaires ou/et aux équipements sportifs communautaires.
- Mise en place d'une politique d'accueil enfance –jeunesse (3-17 ans)

Sont transférés à la Communauté de Communes, au titre de cette compétence, les haltes-garderies périscolaires et les centres de loisirs sans hébergement.

- Constatant des zones blanches dans la couverture ADSL du territoire communautaire, il est décidé la mise en place d'équipements permettant une desserte en haut débit en utilisant des technologies de type
 - o wi-fi
 - o wi-max
 - o courants porteurs
 - o satellites
- Participation aux actions permettant aux personnes les plus défavorisées d'accéder au logement;
 - o Création ou réhabilitation de logements locatifs sociaux entrant dans le cadre de la politique régionale dite « Cœurs de village »;
 - o Création d'espaces publics et de petits équipements publics faisant suite à la réalisation de logements aidés par la Région et entrant dans le cadre des opérations « Cœurs de village »;
 - o Etudes liées à la politique régionale dite « Cœurs de village ».
- Soutien aux actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées : **aménagement et gestion du local destiné au stockage de repas dans le cadre du service de portage de repas à domicile**
- Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire à Janville et d'un cabinet infirmier à Gouillons.

IV Compétences facultatives

- création et gestion des nouvelles aires de jeux
- **élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics**

DECISION DU CONSEIL : Le conseil, à l'unanimité, accepte les modifications des status tels que proposées.

7/ Cabinet infirmier à Guillons

- choix du maître d'œuvre

Suite à une consultation lancée le 30 octobre 2008, 4 offres réceptionnées dans les délais (14 novembre 2008 à 16 H).

Rappel des montants de travaux :

- 63 000 € HT pour les travaux du cabinet infirmier (maîtrise d'ouvrage communautaire)
- 140 000 € HT pour les travaux de la mairie (maîtrise d'ouvrage communale)

Analyse des offres :

		Cabinet Vassort					
		Mairie de Guillons			Cabinet infirmier		
montant de la proposition		12 180 € HT soit 8.70 % du montant de travaux			6 080 € HT soit 9.50 % du montant de travaux		
Note pondérée Délais		8	15%	1,2	8	15%	1,2
Note pondérée Coût		8	70%	5,6	8	70%	5,6
Note pondérée Valeur Technique		8,25	15%	1,2375	8,25	15%	1,2375
		Total		8,0375	Total		8,0375
		Cabinet Blot Rivière Durand					
		Mairie de Guillons			Cabinet infirmier		
montant de la proposition		18 522 € HT soit 13,23 % du montant de travaux			8 633.61 € HT soit 13.49 % du montant de travaux		
Note pondérée Délais		7	15%	1,05	7	15%	1,05
Note pondérée Coût		5	70%	3,5	5	70%	3,5
Note pondérée Valeur Technique		8,25	15%	1,2375	8,25	15%	1,2375
		Total		5,7875	Total		5,7875
		Cabinet JF Bridet Architectes					
		Mairie de Guillons			Cabinet infirmier		
montant de la proposition		13608 € HT soit 9.72 % du montant de travaux			6220.80 € HT soit 9.72 % du montant de travaux		
Note pondérée Délais		6,5	15%	0,975	6,5	15%	0,975
Note pondérée Coût		7	70%	4,9	7	70%	4,9
Note pondérée Valeur Technique		8,125	15%	1,21875	8,125	15%	1,21875
		Total		7,09375	Total		7,09375
		Cabinet Architecte LEGENDRE Joël					
		Mairie de Guillons			Cabinet infirmier		
montant de la proposition		14112 € HT soit 10.08 % du montant de travaux			6452 € HT soit 10.08 % du montant de travaux		
Note pondérée Délais		9	15%	1,05	9	15%	1,05
Note pondérée Coût		7	70%	4,9	7	70%	4,9
Note pondérée Valeur Technique		8,375	15%	1,25625	8,375	15%	1,25625
		Total		7,50625	Total		7,50625

La commission attributive du groupement de commandes propose de retenir l'offre du cabinet VASSORT.

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet d'études Vassort Architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre de création du cabinet infirmier de Guillons pour un montant de 6080 € HT soit 7271.68 € TTC et autorise le Président à signer les pièces nécessaires.*

8/ Finances : fonds de péréquation départemental 2008

Proposition de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu le règlement du fonds départemental de péréquation,

Considérant que la Communauté de Communes a la possibilité de récupérer les fonds non utilisés sur le contingent 2008 auprès des communes membres,

Le Président charge les communes concernées de récupérer le fonds de péréquation et demande aux communes de s'engager sur le reversement de ces fonds à la Communauté de Communes.

Ainsi les communes suivantes sont chargées de récupérer le fonds de péréquation pour les dépenses suivantes (voir tableau joint).

ETUDE DE PROGRAMMATION			
Dépenses	Montant HT	Financement	Commune
Europe Emergences - lot Salle multifonctions de gommerville -phase 1	8 100,00 €	subventionné à 25 % soit 2025 €	Intréville
Europe Emergences - lot accueil péri-scolaire - phase 1			
Europe Emergences - lot maison de santé phase 1			
Europe Emergences - lot Mérouville-réhabilitation de logements-mairie et salle polyvalente	8 800,00 €	non subventionné	Levesville La Chenard
Europe Emergences - lot Gouillons-réhabilitation de la mairie et création d'un cabinet infirmier	2 520,00 €	non subventionné	
Europe Emergences - lot Salle multifonctions de gommerville -phase2	5 400,00 €	subventionné à 25 % soit 1350 €	Intréville
Europe Emergences - lot maison de santé-phase 2			
Europe Emergences - lot Gouillons-réhabilitation de la mairie et création d'un cabinet infirmier	1 440,00 €	non subventionné	Levesville La Chenard
sous-total	26 260,00 €		
INFORMATIQUE			
Dépenses	Montant HT	Financement	Commune
Segilog- contrat utilisation du logiciel comptable	1 863,00 €	non subventionné	Intréville
Damien FILLON Informatique-achat d'un ordinateur portable	866,00 €		
Damien FILLON Informatique-achat d'un disque dur (pour remplacement dans unité centrale)	200,50 €		
Damien FILLON Informatique-achat d'un onduleur et d'un disque dur externe	301,50 €		
sous-total	3 231,00 €		
AIRES DE JEUX- création			
Dépenses	Montant HT	Financement	Commune
APY- trois aires de jeux de Rouvray Saint Denis - Levesville La Chenard-Santilly	49 421,56 €	financement à hauteur de 50 % d'un montant plafond de 15 000 € HT soit 22500 € de subventions (FDAIC)	Intréville
sous-total	49 421,56 €		
Centres de loisirs intercommunaux-mobilier et jeux éducatifs			
Dépenses	Montant HT	Financement	Commune
CAMIF-acquisition de mobilier et de jeux pour les centres de loisirs intercommunaux	3 981,03 €	non subventionné	Levesville La Chenard
sous-total	3 981,03 €		
Piscine et gymnase communautaires-équipement			
Dépenses	Montant HT	Financement	Commune
HEXAGONE- robot nettoyeur	5 807,69 €	non subventionné	Levesville La Chenard
CAMIF- matériel natation pour les scolaires	636,75 €		

ABYSSE-matériel pour la natation pour les scolaires	501,48 €	
SCORE-matériel d'entretien et sportif du gymnase	3 565,44 €	subventionné à hauteur de 48 % par la réserve parlementaire soit 1711,42 €
sous-total	10 511,36 €	
TOTAL HT	93 404,95 €	

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette délibération.*

9/ Piscine : la commission gestion des installations sportives se réunit le 10 décembre à 20 h 30 à la communauté de communes pour analyser les offres de la démolition des plongeoirs et le lancement d'une étude d'un chauffage solaire.

10/ SPANC : compte-rendu de la rencontre avec les agences de l'eau du 24 novembre 2008-

Monsieur Villette, technicien, présente le contexte de réhabilitation des installations :

- communes qui dépendent de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 75 % (plafond de 9 000 € de travaux). La communauté de communes doit réaliser les travaux (marché public) et intervenir chez le particulier par biais de convention.
- communes qui dépendent de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (45 % d'un plafond de travaux de 6 450 €).

Une commission environnement aura lieu en janvier 2009.

Monsieur Gouache demande à quelle date les dossiers de réhabilitations seront étudiés ? C'est une opération qui pourra débuter courant 2009, sur la base du volontariat. Monsieur Bizouarne demande le taux de subvention pour les habitations qui n'ont pas d'installation. L'agence de l'eau Loire Bretagne estime que lorsqu'il n'y a pas d'installation, il n'y a rien à réhabiliter donc pas de subvention.

Monsieur Gouache estime que les personnes qui n'ont pas effectué le diagnostic n'auront pas à payer les 25 € et donc qu'il vaut mieux de ne rien avoir fait.

Le Président rappelle que pour bénéficier des subventions de la réhabilitation, il faut avoir fait préalablement le diagnostic. Pour les personnes qui ne l'auraient pas fait, pourront profiter de la deuxième phase des diagnostic qui va être réalisée à l'occasion de l'extension du périmètre communautaire.

Environ 400 installations pourront bénéficier du diagnostic.

Dans le cadre de l'agence Loire Bretagne, Monsieur Scuri demande si la commune peut organiser un groupement pour les travaux. Le Président explique que la commune peut mettre en réseau plusieurs administrés qui souhaiteraient se grouper pour effectuer les travaux. La commune n'a pas de rôle officiel.

Mme Villeau demande si une installation peut être commune à plusieurs habitations. Monsieur Villette explique que c'est possible même si il faut étudier chaque cas (statut du terrain...)

***Modification du règlement du SPANC pour prendre en considération les nouvelles dispositions de la nouvelle loi sur l'eau.**

Extrait de l'article 13: ...Les vérifications périodiques de bon fonctionnement sont effectuées selon une fréquence au moins égale à celle des vidanges, soit tous les 4 ans pour les fosses toutes eaux. Toutefois, cette périodicité peut être adaptée en fonction des techniques utilisées. Après le contrôle, le SPANC adresse son avis dans les conditions prévues à l'article 7.

Modifié ainsi

...Les vérifications périodiques de bon fonctionnement sont effectuées **au moins tous les 8 ans**. Toutefois, cette périodicité peut être adaptée en fonction des techniques utilisées. Après le contrôle, le SPANC adresse son avis dans les conditions prévues à l'article 7.

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil, accepte, à l'unanimité, cette modification du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.*

11 /Couverture internet à haut débit: subvention nouveau plan de financement.

Territoires	nb lignes NE	Dépenses éligibles	Recettes	
CCBJ	181	150 802,41 €	CPER	68 151,93 €
			CG28	52 490,00 €
			Emprunt	30 160,48 €
TOTAL	181	150 802,41 €	TOTAL	150 802,41 €

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil, à l'unanimité,*

- *approuve le coût de l'opération soit 150 802,41 € HT (dépenses subventionnables).*
- *approuve le plan de financement prévisionnel détaillé.*
- *autorise le Président à déposer un dossier de subvention au titre du CPER –FEDER et sollicite une subvention de 68 151,93 €.*
- *autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir et sollicite une subvention de 52 490,00 €.*

Calendrier:

1^{er} décembre 2008: envoi de l'aapc

9 janvier 2009: remise des candidatures

26 janvier 2009 : envoi DCE

12/ Facturation des copies aux communes-fixation du coût

Copie N&B : 0.0071 € HT soit 0.00849 € TTC

Copie Couleur : 0.065840 € HT soit 0.07874 € TTC

DECISION DU CONSEIL : *Le Conseil accepte à l'unanimité cette délibération.*

13/ Questions diverses

Les vœux communautaires auront lieu le mardi 20 janvier 2009 à 18 H 30 au foyer culturel à Janville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 5.